

# Charte des devantures et enseignes commerciales Centre-Ville





## SOMMAIRE

<b>Les devantures et enseignes commerciales</b>	> p.5
Lexique	> p.6
Insertion du commerce dans le linéaire architectural	> p.7
Les typologies d'architecture du centre-ville	> p.8
Les enseignes perpendiculaires	> p.9
Les enseignes parallèles	> p.11
Les aménagements admis ou non selon les typologies architecturales	> 12
Les éclairages	> 16
Les stores	> 17
Les matériaux et la palette chromatique	> 18
Les éléments techniques	> 22
<b>Les démarches administratives pour réaliser des travaux de devanture</b>	> 25

## LE CHIFFRE

**+ 69%**  
**d'enseignes et devantures qualitatives**



Qualité de l'immobilier commercial : état des devantures

- Correct
- Dégradé
- Non conforme
- Très dégradé
- Original

*Observatoire des locaux commerciaux, AURAN, 2022.*



## Introduction - Charte des devantures et enseignes commerciales

La réglementation sur les enseignes et les devantures relève de plusieurs documents réglementaires (RLPm, PSMV, PLUm, règlement de voirie) et il n'est pas évident de l'appréhender dans sa globalité. La charte devanture et... enseigne, est un nouvel outil à disposition des commerçants, des artisans, des restaurateurs nantais et des porteurs de projet. Elle propose une synthèse illustrée des différents règlements et préconise des principes d'agencement, des matériaux et couleurs indicatifs pour valoriser, moderniser ou augmenter l'attractivité des rez-de-chaussées commerciaux, renforcer l'identité du centre-ville et valoriser son patrimoine. Cette charte n'a pas de valeur réglementaire mais une valeur partenariale et un engagement mutuel de valorisation du patrimoine nantais et de ses commerces. Elle s'applique à l'ensemble du centre-ville historique.

Le centre-ville est un lieu de vie, de commerce, de promenade, de rassemblement, de culture, de patrimoine, etc. C'est un bien commun, où doivent cohabiter habitants, commerçants, actifs, logisticiens, étudiants, clients, touristes et autres visiteurs. Le commerce est une des composantes essentielles du centre-ville. Il crée une ambiance propice à la flânerie à certains endroits, à la convivialité et aux rencontres à d'autres. L'esthétisme et la qualité des devantures d'un centre-ville patrimonial participe à la qualité du moment passé par les clients, visiteurs et usagers. Les attentes des consommateurs portent tant sur l'esthétique des

commerces, la qualité architecturale, patrimoniale, la qualité des espaces publics que sur la propreté, la sécurité et l'accessibilité. La désirabilité et l'hospitalité d'un centre-ville repose sur l'ensemble de ces facteurs. Ainsi tout projet de devanture ou enseigne doit participer à la valorisation et à l'embellissement du centre-ville. Il est de la responsabilité de chaque professionnel de veiller à la qualité de son établissement. et il est de la responsabilité de la Ville de Nantes d'afficher des règles claires, de faire appliquer la réglementation et d'accompagner les professionnels dans la concrétisation de leur projet dans des délais cohérents.

La qualité esthétique des devantures et des enseignes est généralement recherchée par les professionnels car elle permet de présenter sur l'espace public son activité sous son meilleur jour. Le diagnostic a d'ailleurs démontré que plus 69% des rez-de-chaussée actifs nantais présentaient une devanture attractive. Il révèle également la nécessité pour chaque professionnel de prendre du recul sur leur commerce pour mieux appréhender l'intégration de leur enseigne ou leur devanture dans la composition architecturale de la façade et dans l'ambiance de la rue. En effet, une devanture de qualité mal intégrée dans son environnement n'apportera pas l'effet escompté. Un des objectifs de la charte est de donner les outils pour permettre une valorisation mutuelle de l'activité, du patrimoine bâti et de l'espace public.

Le centre-ville de Nantes forme un ensemble urbain de grande qualité, dense et lumineux avec une variété d'espaces allant des petites rues du Bouffay aux grandes places ordonnancées en passant par les rues entièrement reconstruites dans l'après guerre. L'objectif de la charte est de guider les professionnels dans leurs projets pour respecter et sublimer l'architecture locale et les ambiances de chacun de ces secteurs.

Le centre-ville propose un panel d'ambiances architecturales. La charte ne cherche pas à uniformiser les rez-de-chaussée commerciaux mais à encadrer les projets avec pour objectifs l'harmonie, la sobriété, l'unité et l'identité.

L'objectif de la Ville et de ses partenaires (Plein Centre, les chambres consulaires, le CINA notamment) à travers cette charte est de clarifier les attentes sur les devantures et les enseignes, d'améliorer la lisibilité des commerces, de valoriser les rez-de-chaussée ainsi que le patrimoine et les rues nantaises mais aussi d'accompagner les commerçants dans leurs démarches administratives avec un document synthétique et la création d'un guichet unique à venir.



## DES RÈGLEMENTS LOCAUX RÉGISSENT LES INSTALLATIONS DE DEVANTURES, ENSEIGNES ET TERRASSES COMMERCIALES

Pour le centre ville de Nantes il s'agit de :

**Règlement Local de Publicité métropolitain (RLPm)** adopté le 30 juin 2022. Le délai de mise en conformité est de 6 ans. Toutes les devantures et enseignes devront être mises en conformité avant le **30 juin 2028**. Tous les travaux engagés actuellement doivent être conformes à cette réglementation.

**Règlement du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV)** en 2017 et modifié en décembre 2023. Il s'applique sur l'ensemble du secteur sauvegardé pour tous les travaux.

Règlement de voirie

Règlement d'occupation du domaine public

### Les enjeux de ces différents règlements sont :

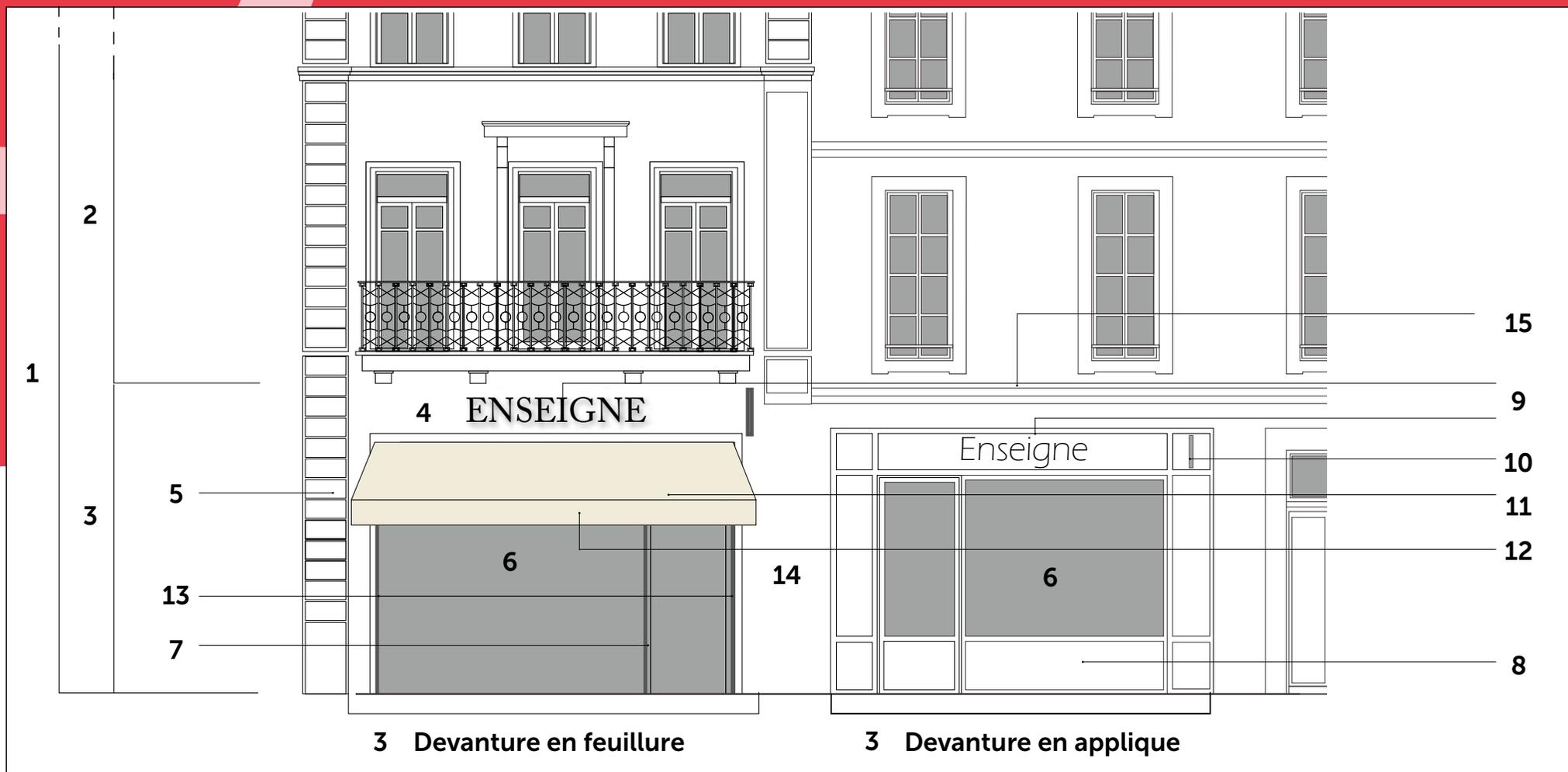
- Améliorer le cadre de vie
- Diminuer la pollution visuelle et lumineuse
- Améliorer l'ambiance d'achat
  
- Préserver et valoriser le patrimoine
- Participer aux enjeux de développement durable : matériaux durables et de sobriété énergétique
- Préserver la dynamique commerciale
  
- Organiser l'occupation du domaine public
- Accueillir les divers usages et maintenir une accessibilité pour tous
- Veiller à la tranquillité publique

La charte n'est pas un document réglementaire, c'est un document synthétique qui illustre les règles et attentes esthétiques et techniques de la collectivité. L'objectif est de valoriser le patrimoine du centre-ville et de renforcer l'attractivité des commerces.



# LES DEVANTURES ET ENSEIGNES COMMERCIALES

# Lexique



1 - Façade

2 - Étages

3 - Devanture / rez-de-chaussée commercial

4 - Linteau

5 - Chaînage d'angle

6 - Vitrine

7 - Châssis

8 - Applique

9 - Enseigne parallèle

10 - Enseigne perpendiculaire

11 - Store

12 - Lambrequin de store

13 - Embrasure (épaisseur du mur recevant le châssis)

14 - Trumeau

15 - Modénature



# Insertion du commerce dans le linéaire architectural

La clarté du paysage urbain et la bonne visibilité de chaque commerce passent par :

- le maintien de la lecture du parcellaire qui rythme la rue,
- le maintien des lignes constructives verticales et horizontales des façades qui structurent la façade et la rue,
- la position des éléments commerciaux dans l'emprise du rez-de-chaussée qui favorisent la visibilité de l'activité commerciale.

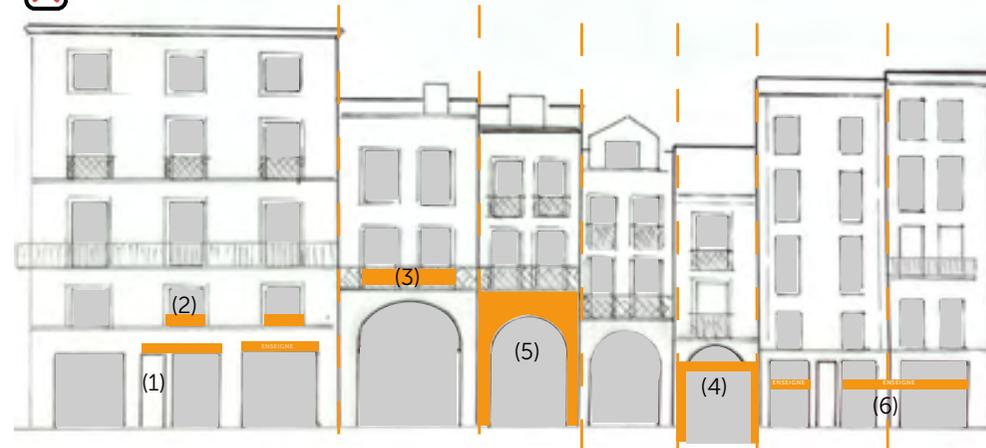
## Les grands principes

Quelles que soient les typologies d'architecture, préserver l'ordre constructif du bâti c'est :

- maintenir la présence commerciale en rez-de-chaussée uniquement,
- préserver les baies d'origine dans leur dimension et leur forme,
- laisser une respiration entre deux commerces,
- apporter du soin à la façade, son revêtement (pierre ou enduit), ses ornements (moultures, encadrements, ornements sculptés),
- réserver un espace entre la devanture et la porte d'accès aux étages.



- (1) - La porte d'accès aux étages n'est pas intégrée au commerce
- (2) - Si commerce à l'étage, le lambrequin dans les baies de l'étage
- (3) - Enseigne dans la traverse
- (4) - La forme et dimension des baies sont sauvegardées
- (5) - Cette typologie ne reçoit pas de placage
- (6) - Pour un commerce installé sur deux parcelles, la lecture parcellaire doit être maintenue, une identité commune donnera une unité d'ensemble au commerce



- (1) - La porte d'accès aux étages ne doit pas être intégrée au commerce
- (2) - Pas d'enseigne en étage
- (3) - Pas d'enseigne sur les balcon
- (4) - Pas de changement de forme et dimension des baies
- (5) - Pas de placage sur les rez-de-chaussée avec arcade
- (6) - Pas d'enseigne filantes sur deux parcelles



# Les typologies d'architecture du centre-ville

L'architecture du centre-ville de Nantes, quelle que soit son époque est marquée par une importante frontalité, par des façades très structurées, rythmées de nombreuses baies, par des rez-de-chaussée aux ouvertures composées d'arc en plein cintre et d'arc sur baissé, par la qualité des modénatures et d'ornementations sculptées. Ces éléments caractéristiques devront être préservés et valorisés.

## Les façades sur les parcelles étroites

Ces façades reçoivent un ou deux commerces maximum.



Le commerce par son installation ne doit ni masquer, ni dégrader ces éléments.

Sur chaque parcelle et pour les grands ensembles, le type d'aménagement devra être identique. Les baies d'origine seront préservées, le positionnement et la typologie des enseignes devront constituer un linéaire harmonieux.

## Les grands ordonnancements

Le linéaire reçoit de nombreux locaux d'activité.



*Selon les typologies de façades, les aménagements des devantures devront s'adapter, les pages 20 et 21 en donnent les principes.*



# Les enseignes perpendiculaires

Les enseignes, éléments de repérage et supports d'identité commerciale, doivent permettre à chacun d'être visible dans le respect d'un cadre commun, sans surenchère. La multiplication des enseignes brouille la lecture du paysage urbain et nuit à la lisibilité commerciale. Une enseigne n'est pas une publicité, elle ne doit contenir que le nom du commerce, son activité et un logo. Pour qu'une enseigne soit efficace, son graphisme doit être simple, sobre, lisible, identique pour l'ensemble du commerce.

## Position :

- L'enseigne perpendiculaire est positionnée dans la hauteur du rez-de-chaussée sans dépasser la limite du plancher de l'étage,
- L'enseigne perpendiculaire doit être positionnée dans le prolongement de l'enseigne parallèle, le point bas entre 2,5 et 3 m pour être conforme au règlement de voirie (document en cours d'évolution).
- Le point le plus saillant sera à moins de 50 cm ou à 50 cm de la bordure extérieur du trottoir.

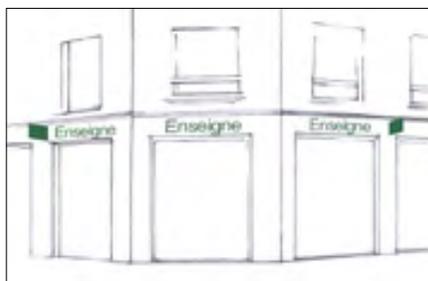
## Format :

- Les enseignes perpendiculaires ne pourront pas avoir une saillie, par rapport au mur, de plus de 1/10<sup>e</sup> de la largeur de la rue, dans une limite de 1 m de saillie à partir de 3 m de haut,
- Le format de l'enseigne perpendiculaire est limité à 0.33 m<sup>2</sup> et 10 cm d'épaisseur maximum,
- L'enseigne perpendiculaire doit être positionnée dans le prolongement de l'enseigne parallèle.

## Position des enseignes perpendiculaires pour les commerces d'angle

Une seule enseigne perpendiculaire par façade commerciale est autorisée.

Cas particuliers : position des enseignes perpendiculaires pour les commerces d'angle.



Commerce d'angle, pan coupé



Commerce d'angle

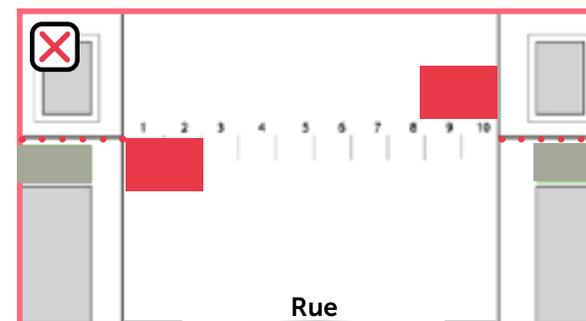
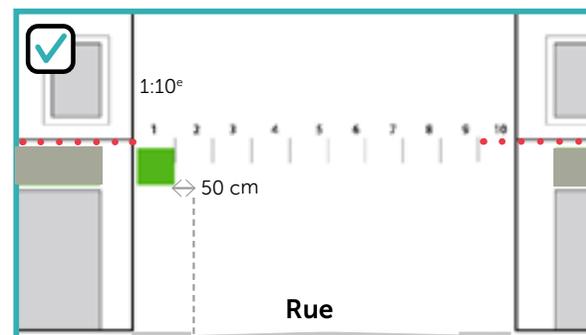
## Rappel du RLPm

**Obligation de maintien en bon état** de propreté, d'entretien et de fonctionnement et être constitué de **matériaux durables\*** (art.R.581-58 c.env.)

**Obligation de suppression et remise en état des lieux dans les 3 mois** suivant la cessation de l'activité signalée, sauf lorsque l'enseigne présente un intérêt historique, artistique ou pittoresque (art.R.581-58 c.env.)

\* **Matériaux durables** : bois et dérivés, plexiglas, métal laqué, métal brossé...

## Position et dimension des enseignes perpendiculaires





# Les enseignes perpendiculaires

## ✓ Les recommandations



Panneau simple



Enseigne d'artisanat d'art



Logo



Panneau découpé

En aire piétonne, la pose d'enseigne perpendiculaire sur rotule est recommandée afin d'éviter les arrachements par des véhicules de livraison.

## Cas particulier

Les enseignes nationales (franchisé, succursale)

Elles devront s'adapter au contexte local et s'insérer dans le bâti sans le dénaturer. Les enseignes devront être en conformité avec les règlements locaux et les préconisations de la charte.



Les tabacs presses FDJ, PMU regrouperont les licences obligatoires sur une enseigne perpendiculaire unique.



L'enseigne perpendiculaire est la plus efficace en zone piétonne, elle permet de repérer le commerce dans la perspective de la rue et de le reconnaître par son caractère original.

Une seule enseigne perpendiculaire par façade commerciale est autorisée

## ✗ À éviter

- Les caissons lumineux, y compris de technologie LED
- L'accrochage hors de la devanture, dans les étages, sur les balcons, sur les ornements, les chaînages d'angle
- Les éléments mobiles éléments type girouette
- Les éclairages clignotants, à l'exception des pharmacies et services d'urgence
- Les panneaux PVC



# Les enseignes parallèles

Les enseignes parallèles signalent la présence d'une activité commerciale. Il existe plusieurs typologies d'enseignes (lettres découpées, lettres lumineuses ou peintes, bandeaux, vitrophanie, mosaïques, etc.) et plusieurs positionnements sont possibles (dans l'espace de la vitrine, sur le lambrequin du store, en applique sur la devanture, sur le linteau, etc.). Les enseignes en lettres et signes découpés sont plus respectueuses de l'architecture. Il est conseillé de les privilégier pour valoriser le caractère patrimonial des façades.

## Rappel du RLPm

### Surface proportionnelle à la devanture

La surface cumulée des enseignes (parallèles + perpendiculaires) d'un même établissement sur une façade est :

- limitée à 25% de la surface de la façade commerciale inférieure à 50m<sup>2</sup>
- ou à 15% de la surface dans les autres cas, sauf établissements culturels (art.R.581-63 c.env.)

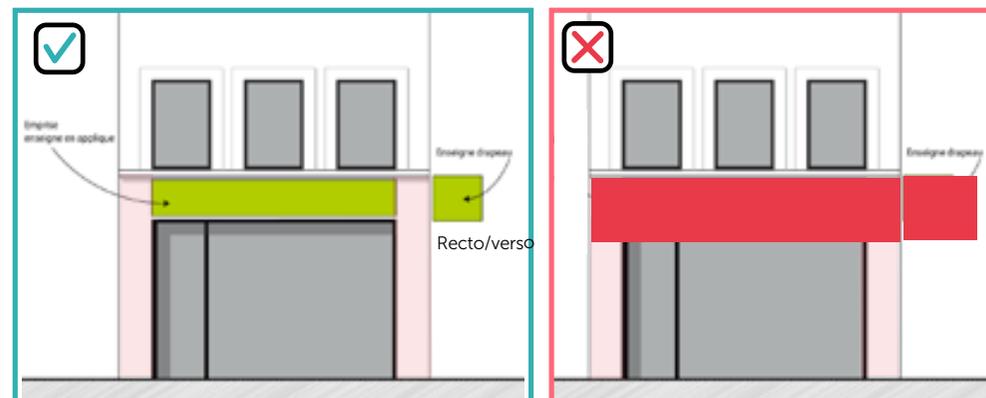
### Principales règles à retenir

- la hauteur des lettres sera au maximum de 30 cm, 50 cm exceptionnellement (majuscule, lettre logo, logo),
- la hauteur maximum de l'enseigne 60 cm,
- l'épaisseur 10 cm maxi, préconisée 5 cm dans le PSMV.
- limitée à 25% de la surface de la façade commerciale inférieure à 50 m<sup>2</sup> ou à 15% de la surface dans les autres cas, sauf établissements culturels (art.R.581-63 c.env.)
- **Interdiction des enseignes clignotantes**, sauf pharmacies et services d'urgence (art.R.581-59 c.env.)

### Dans le Site Patrimonial Remarquable de Nantes,

- l'enseigne doit être réalisée en lettres découpées indépendantes,
- en lettres peintes sur devanture en bois,
- sur un bandeau de faible épaisseur ou sur lambrequin de store (art.9.3.1.5 RLPm),
- la hauteur des lettres, limitée à 30 cm, peut être portée à 50 cm (art.9.3.1.6 RLPm),
- la hauteur de l'enseigne est limitée à 60 cm (art.9.3.1.7 RLPm) et son épaisseur limitée à 10 cm (art.9.3.1.8 RLPm).

**Interdiction des enseignes clignotantes**, sauf pharmacies et services d'urgence (art.R.581-59 c.env.)



## À éviter

Les enseignes positionnées :

- dans les étages,
- sur les balcons,
- devant un arc ou un élément d'ornementation, modénature...
- les enseignes filantes d'un bout à l'autre de la façade.



# Les enseignes parallèles

## ✓ Les recommandations

Une seule enseigne parallèle par façade commerciale est autorisée

**Cas particuliers :** Position des enseignes pour les commerces d'angles (croquis 1 et 2)  
Possibilité d'installer 2 enseignes parallèles pour les commerces installés sur plus de 3 travées (voir croquis p.13 et 14)

### Dans l'espace de la vitrine

Lettres rapportées sur la vitrine



1- Lettres rapportées sur la devanture (lumineuses ou non)



2- Lettres lumineuses dans la vitrine



3- Lettres imprimées



4- Lettres lumineuses

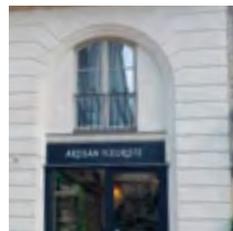
### Sur le store

Sur lambrequin de store, uniquement

### Sur la devanture

Lettres rapportées sur le linteau / un panneau d'enseigne, une applique

Enseigne peinte sur devanture en applique



Sur bandeau dans l'embrasure



Sur bandeau d'enseigne



Lettres découpées sur linteau\*



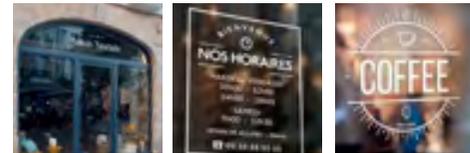
Enseigne peinte sur devanture, sur enduit

\* Pour les enseignes en lettres individuelles, préférer une installation sur lisse laquée d'une couleur proche de la pierre afin de limiter le nombre de percements dans la pierre et de ne pas attirer l'attention sur les fixations.

### L'affichage d'accompagnement

Le règlement sur PSMV interdit tout dispositif susceptibles de limiter la transparence y compris la vitrophanie. La vitrophanie, sous forme de lettrage peut être étudiée (validation du service urbanisme et de la Architecte des Bâtiments de France) notamment pour les commerces sous arcades, si la pose d'une enseigne vient dégrader l'aspect général de la façade.

La vitrophanie temporaire est autorisée pour les soldes, les lancements d'activités, etc. Elle ne doit pas excéder 6 semaines.



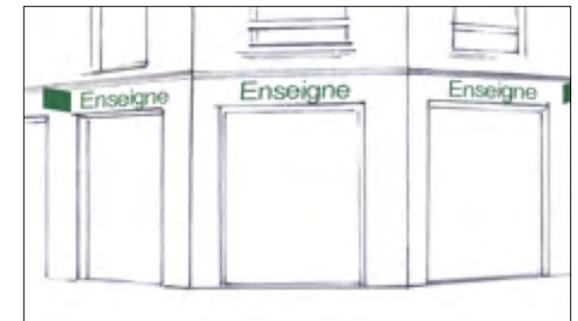
### ✗ À éviter

- Les panneaux PVC rapportés à plat sur le linteau ou autour de la vitrine,
- Les caissons lumineux autre que LED,
- Les matériaux brillants, réfléchissants,
- La vitrophanie opaque.

### Position et dimension des enseignes parallèles



Commerce d'angle



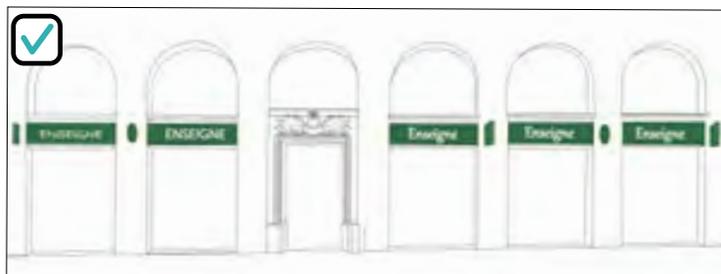
Commerce d'angle, pan coupé



# Les enseignes parallèles - Linéaire commercial sous arcades

L'enseigne devra s'inscrire dans l'espace de la traverse, sans modifier ses proportions. Dans le cas où la traverse n'est pas utilisée pour l'enseigne, elle devra être maintenue en bon état.

## Positionnements des enseignes parallèles conseillés

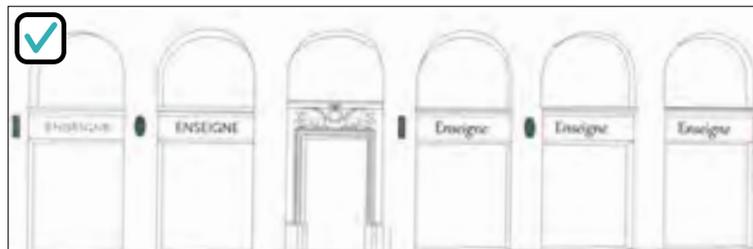


Local 1 Local 2 Local 3 Local 4 Local 5

Enseignes sur un panneau simple, dimension et couleur identique pour tous les commerces.

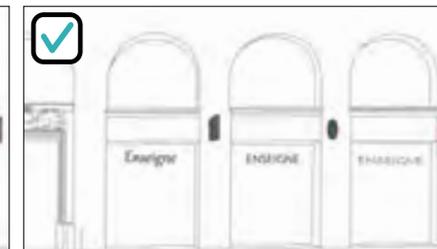
## Rappel du RLPm

**Prescriptions esthétiques** (art.8.1 RLPm) Respect des lignes de composition de la façade, emplacements des baies et ouvertures. Interdiction de masquer un élément décoratif de la façade, ou de chevaucher la corniche ou le bandeau.



Local 1 Local 2 Local 3 Local 4 Local 5

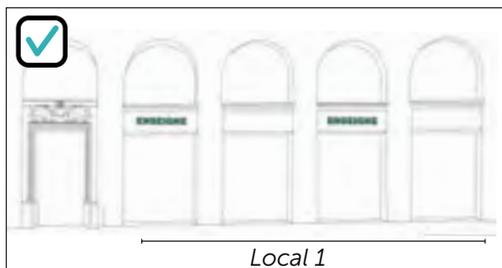
Enseignes sur la traverse en pierre de taille : lettres individuelles seulement, lumineuses ou non.



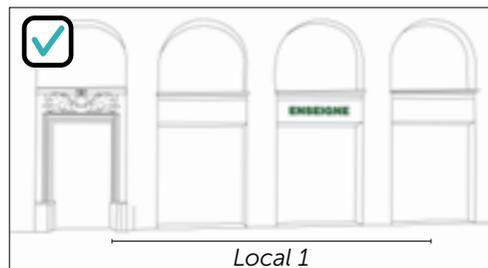
Local 1 Local 2 Local 3

Autre dispositif d'enseigne parallèle : sur le vitrage, lettres individuelles collées, lumineuses ou non.

## Positionnements des enseignes parallèles conseillés pour les commerces installés sur plus de 3 travées



Local 1



Local 1

Possibilité de positionner 2 enseignes pour un commerce installé sous plus de trois travées. Enseignes à répartir harmonieusement sur la façade.

## Positionnements des enseignes parallèles non admis



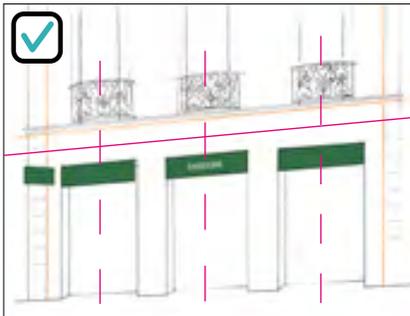
## À éviter

- L'enseigne à l'étage, quelle que soit la typologie : bandeau, lettrage et enseigne drapeau,
- Les panneaux d'enseigne plus hauts et plus larges que la traverse,
- Le placage sur les piliers,
- L'utilisation de la porte d'accès aux étages pour la communication commerciale,
- Les enseignes perpendiculaires dans les étages, sur les modénatures ou ornements.

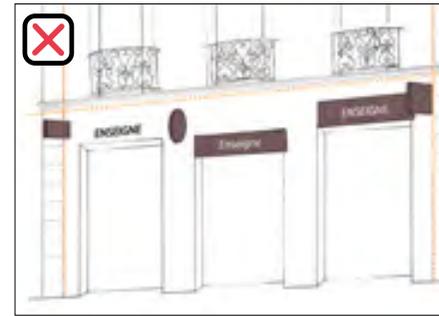


# Les enseignes parallèles - Linéaire de commerces en feuillure, baie simple

## Positionnements des enseignes parallèles conseillés pour les commerces installés sur 1 à 3 travées



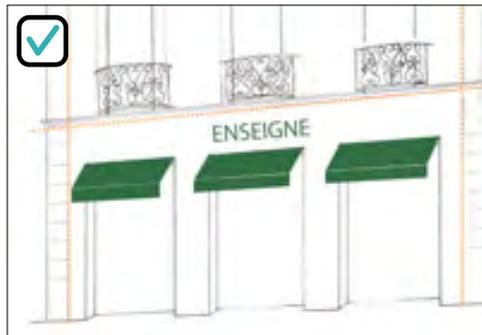
Plusieurs commerces pour une même façade : préférer la même disposition pour une harmonie d'ensemble.



## Positionnements des enseignes parallèles conseillés pour les commerces installés sur plus de 3 travées



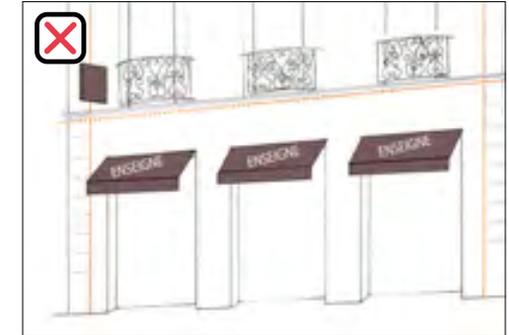
Bandeau d'enseigne, 1 inscription



Lettres individuelles sur linteau



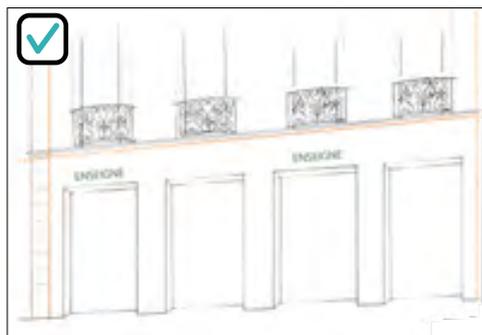
L'enseigne sur le balcon, sur le chaînage d'angle, sur le trumeau



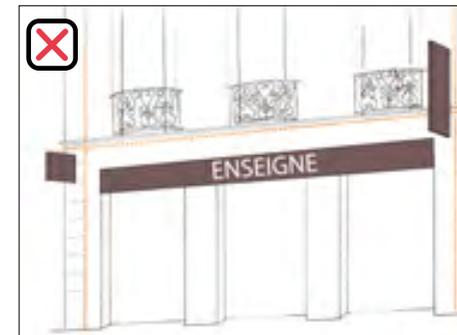
L'enseigne perpendiculaire à l'étage  
L'enseigne sur la bâche du store



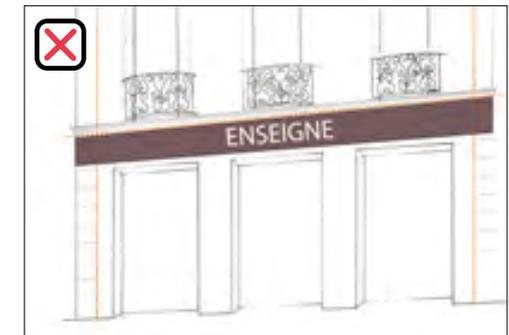
Lettres sur le vitrage



Possibilité d'installer deux enseignes pour un commerce comprenant plus de 3 travées



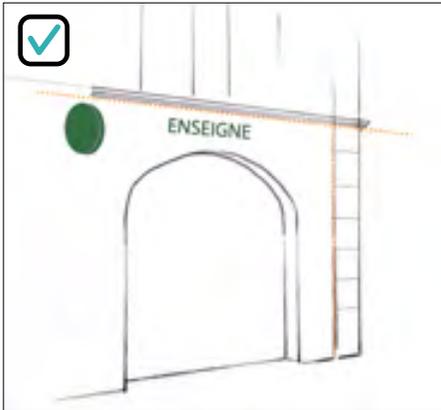
L'enseigne bandeau recouvrant les baies  
L'enseigne sur les modénatures



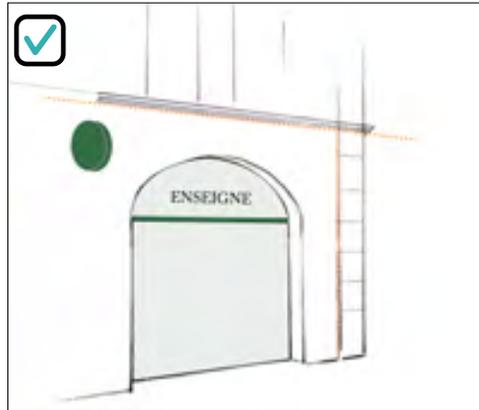
L'enseigne bandeau recouvrant tout le linéaire de la devanture

# Les enseignes parallèles - Linéaire de commerces sous arcades

## Positionnements des enseignes parallèles conseillés



Lettres découpées



Lettres découpées sur vitrage d'imposte : le vitrage doit rester transparent

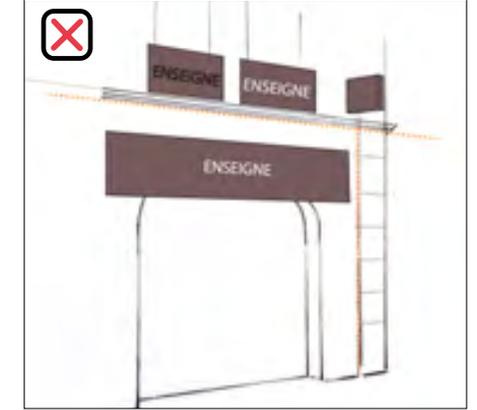


Lettres découpées sur traverse ou bandeau de menuiserie

## Positionnements des enseignes parallèles non admis



Placage sur la façade



Enseignes sur balcon, drapeau en étage  
Enseigne masquant l'arc



Bandeau dépassant les limites de la vitrine, masquant le dessin de la baie  
L'enseigne drapeau sur le chaînage d'angle (pierre d'angle)



Tout panneau au nu ou en retrait de la façade  
L'enseigne drapeau sur la moulure

Pour cette typologie de façade, les stores ne sont pas autorisés



# Les éclairages

L'éclairage des enseignes et des vitrines sera conçu en termes de contraste plutôt que d'intensité. Il doit tendre à limiter la consommation énergétique et la pollution lumineuse. L'installation des dispositifs d'éclairage doit être discret, de faible épaisseur et les fixations doivent être discrètes. L'éclairage LED le plus économique et écologique est préconisé.

## ✓ Les recommandations

### L'éclairage des enseignes parallèles



Lettres lumineuses  
éclairage arrière



Lettres lumineuses  
éclairage avant\*



Lettres découpées  
Éclairage arrière



Rampe LED \*\*

\* L'éclairage avant est accepté pour les petites lettres et les typographies fines  
\*\* Les rampes LED sont autorisées à condition d'être intégrées dans l'applique, sous corniche, très fine

## Rappel du RLPm

Dans le site Patrimonial remarquable une recherche de discrétion des fixations et une faible épaisseur des dispositifs d'éclairage sont attendus :

- éclairage par projection par une rampe lumineuse de faible saillie et sans fixation visible,
- par des lettres découpées ou logos rétroéclairés,
- par des spots (art.9.3.1.9 et 10.2.1.5 RLPm)

**Obligation d'extinction nocturne** des enseignes lumineuses entre minuit et 6h (art.8.2 RLPm), lorsque l'activité a cessé, y compris pour les dispositifs lumineux situés derrière une baie ou vitrine d'un local à usage commercial.

Dans les autres cas, les enseignes lumineuses devront être éteintes au plus tard une heure après la fin d'activité et allumées au plus tôt une heure avant le début d'activité (art.8.2.3 RLPm).

### L'éclairage des enseignes perpendiculaires



Rampe Led



Spot Led discret

### L'éclairage de la vitrine, éclairage d'ambiance

L'éclairage de la vitrine est requise, (voir horaire d'extinction ci-contre).



## ✗ À éviter

- Les projecteurs en dehors d'un petit projecteur LED discret
- Les éclairages aux néons blancs, ou colorés
- Les éclairages clignotants (réservés aux services d'urgence)



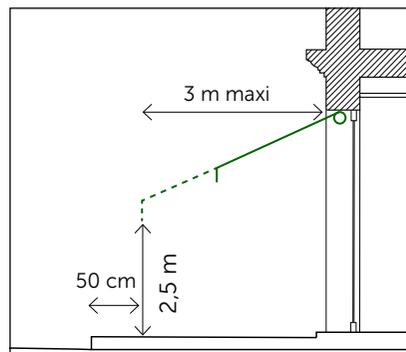
# Les stores

Le store est un élément de confort et de repérage, il doit être replié le soir à la fermeture du commerce.

Il participe à l'identité du commerce. Il permet d'indiquer de loin si le commerce est ouvert ou fermé.

## ✓ Les recommandations

### Positionnement du store



Le store doit être positionné entre les tableaux d'une devanture en applique ou en feuillure et doit préserver une hauteur libre de 2,5 m au minimum.

Cas particulier : le règlement du PSMV permet aux commerces exerçant leur activité en étage de disposer de simples lambrequins entre les tableaux des baies d'étage.

### Admis, sous condition

Dans certains cas, la charte admet d'autres dispositions lorsque la vitrine est de faible hauteur et ne permet pas de garantir le passage sous point bas à 2,50 m.

Le projet sera à valider par les services du pôle de proximité Nantes Centralité avant le dépôt du dossier.

### Matière et couleur du store

Une toile unie et en harmonie avec la devanture et les autres éléments textiles.

Seuls les stores sans coffre sont autorisés.

Les lambrequins fixes peuvent être réalisés en bois, en fer, en tôle découpée ou en toile unie, selon le caractère architectural de la façade.

## Rappel du règlement de voirie de Nantes Métropole

Les stores-bannes doivent avoir une saillie\* maximale de 3 mètres à partir du nu de la façade, tout en restant à 50 cm du bord de la chaussée si celle-ci est circulée.

La hauteur de la bannière par rapport au sol doit être suffisante pour ne pas gêner le passage des piétons.

L'épaisseur des coffres et des systèmes fixes de manœuvre ne doit pas excéder 20 cm.

La hauteur des lambrequins (fixes ou sur bannes) est limitée à 30 cm.

## ✗ À éviter

- Les stores avec coffre
- Les stores en toile plastique,
- Les stores corbeilles
- Les motifs, inscriptions ou enseigne sur la bannière
- Les joues de store
- Les couleurs saturées



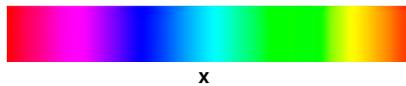
# Les matériaux et la palette chromatique

La couleur se définit par sa teinte (rouge, bleu, ... ), son niveau de saturation et son degré d'intensité (ton rompu, rabattu ou éclairci). La palette de couleurs est vaste, elles doivent être choisies dans un degré d'intensité moindre et en harmonie avec leur environnement, sans contrastes forts.

## Définition de la couleur

### 1- Choix de la teinte

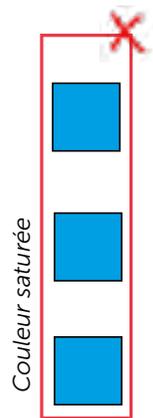
Échelle des teintes



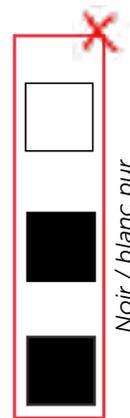
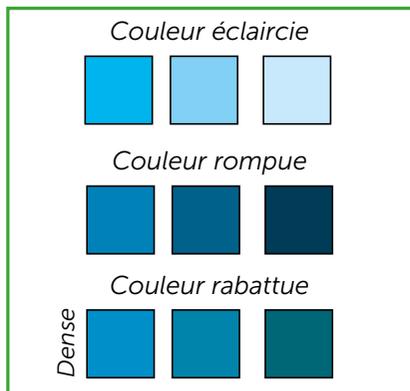
### 2 - Choix de la nuance

- couleurs douces
- couleurs rompues

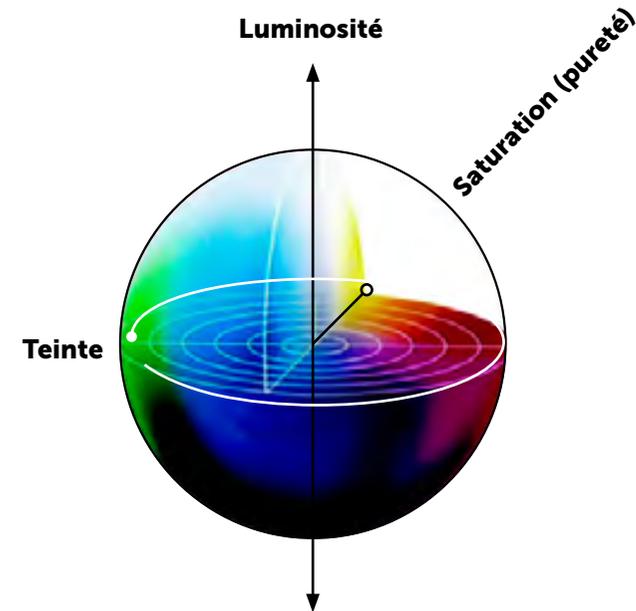
Le bleu de cet exemple est indicatif, toutes les couleurs du spectre coloré peuvent être choisies.



Échelle de quantité de blanc



Échelle de quantité de noir ou couleur complémentaire



La couleur des façades commerciales permet de marquer l'identité des commerces sur l'espace public. Toutes les couleurs sont autorisées en centre-ville à condition qu'elles soient douces ou rompues et qu'elles s'intègrent dans leur environnement.

Une devanture commerciale s'inscrit dans la façade d'un immeuble et dans une rue. Il est donc essentiel de prendre du recul, d'observer l'architecture de l'immeuble dans lequel elle s'inscrit ainsi que les couleurs des autres devantures de la rue pour s'assurer de la bonne intégration du projet.

## Rappel du RLPm

**Interdiction des teintes agressives**



# Les matériaux et la palette chromatique - les châssis

La couleur des châssis participe à la mise en valeur de la façade et des produits en encadrant la vitrine.

## ✓ Les recommandations

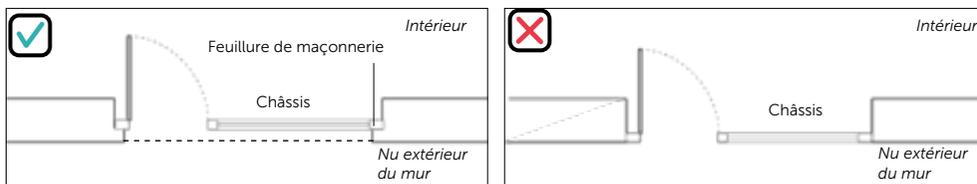
### Les matériaux

Les châssis seront en bois ou en métal laqué, acier ou aluminium.



### Position

Le châssis sera positionné dans l'épaisseur du mur, à 15 cm au moins de sa surface extérieure.



Châssis en retrait de 15 cm au moins du nu

Châssis dans l'alignement de la façade

### La couleur des châssis

La couleur des châssis devra être de couleur rompue, en nuances de gris coloré.

### Nuancier de couleurs indicatif



## ✗ À éviter

- Le PVC est à éviter quel que soit l'usage (châssis, devanture rapportée, enseigne). C'est une matière thermoplastique de synthèse peu esthétique (épaisseur, couleur), non durable (non recyclable, vieillissement rapide, toxique à la combustion, etc.)
- Les profilés blancs pour éviter un trop fort contraste avec le vitrage qui se lit toujours en sombre.



# Matériaux et palette chromatique - Les façades commerciales

## COULEURS DES FAÇADES COMMERCIALES

### Nuancier de couleurs indicatif



Les références couleurs indiquées en RAL ou NCS, nuanciers de couleurs universel, sont données à titre d'exemple, il existe d'autres nuanciers notamment les nuanciers de couleurs fabriquant.

### Couleur du fond de la maçonnerie

La pierre utilisée pour les façades nantaises est claire, lumineuse et donne son caractère au centre-ville.

Pour les devantures en feuillure, il conviendra soit :

- de rénover de la pierre existante
- de réaliser un enduit, de teinte au plus proche de la teinte de la pierre en façade

Dans tous les cas, la rénovation de la devanture devra permettre de se rapprocher de la configuration architecturale d'origine.



### ✗ À éviter

- La peinture sur la pierre,
- Les couleurs criardes ou « fluorescentes »,
- Les couleurs saturées,
- Le noir et le blanc sont à limiter, ils peuvent venir souligner un détail délicat,
- Le PVC pour les devantures rapportées,
- Les plaquages de fausses pierres, fausses briques, faux marbre...



# Matériaux et palette chromatique - Les façades commerciales

## COULEURS DES DEVANTURES EN APPLIQUE

### Nuancier de couleurs indicatif

#### Couleurs douces



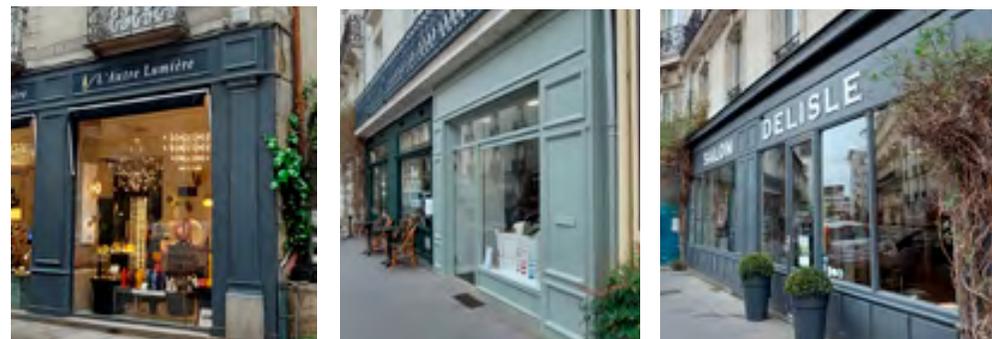
#### Couleurs denses



## COULEURS DES DEVANTURES EN BOIS

Les devantures en applique en bois non peintes seront traitées par des vernis mats aux teintes traditionnelles, chêne, hêtre...

- Les teintes exotiques acajou, jaune... ne sont pas admises,
- La devanture en bardage bois, réalisée par assemblage de planches n'est pas admise.



### Les recommandations

#### Les devantures en applique peinte

- Elles apportent leur propre couleur. À choisir dans un nuancier indicatif.
- La couleur sera dense et non saturée. Le rendu sera mat ou satiné.
- La couleur du châssis et de la structure seront identiques.
- Les matériaux : le bois et assimilé, le métal.





# Les éléments techniques

Les climatiseurs, le câblage, les systèmes anti effraction sont nécessaires au fonctionnement du commerce. Cependant, ils peuvent dénaturer les devantures s'ils ne sont pas intégrés. Leur intégration est déterminante pour la qualité d'image du commerce. Ces installations sont soumises à autorisation.

## ✓ Les recommandations

### Le positionnement des grilles anti effraction

Lors d'une réfection de la devanture ou des châssis/vitrage, les coffres de volets roulants devront être positionnés de préférence en faux-plafond, ou a minima, s'inscrire dans le plan des vitrages, si la proportion de la hauteur des baies permet une composition harmonieuse des menuiseries.



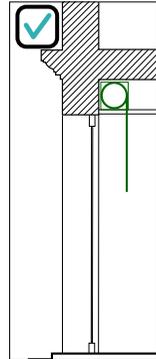
Larges mailles



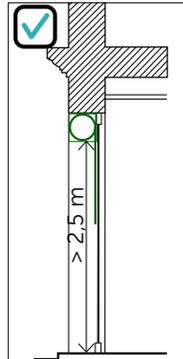
Mailles rectangulaires



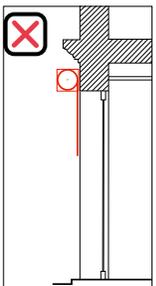
Polycarbonate



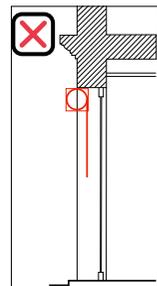
Arrière linteau



Sous linteau



En saillie



Dans l'embrasure en saillie



## Rappel du PSMV

Les rez-de-chaussée commerciaux doivent conserver leur lisibilité en dehors des heures d'ouvertures des commerces. Les dispositifs de fermeture occultant la transparence sont proscrits, tels les rideaux métalliques pleins. Le type et le matériau du dispositif de fermeture doit garantir une facilité d'entretien et une limitation des dégradations (graffitis notamment).

## ✗ À éviter

- Les rideaux opaques
- Les rideaux en matière brute
- Les rideaux micro perforés
- Les coffres d'enroulement en saillie sur la façade

## Admis, sous condition

En cas de reprise d'un commerce pour lequel le caisson d'enroulement du volet est positionné en saillie, il est recommandé de l'intégrer ou de le masquer par le panneau de l'enseigne ou par le store.

Les rideaux opaques en matière brut pourront être laqués en couleur à condition d'être en harmonie avec la devanture et sans inscription.

**Pour les nouvelles installations ces dispositions ne seront pas admises.**

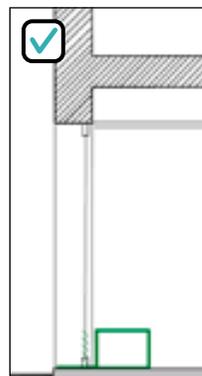
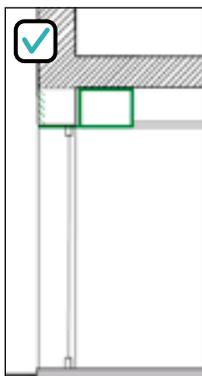




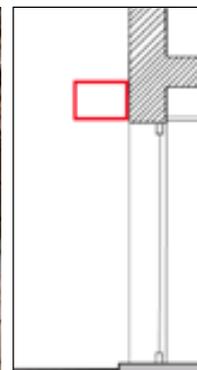
# Les éléments techniques

## ✓ Les recommandations

### Les climatiseurs



Le climatiseur sera positionné à l'intérieur du local en allège, intégré à la menuiserie ou à l'arrière du linteau



En saillie sur la façade

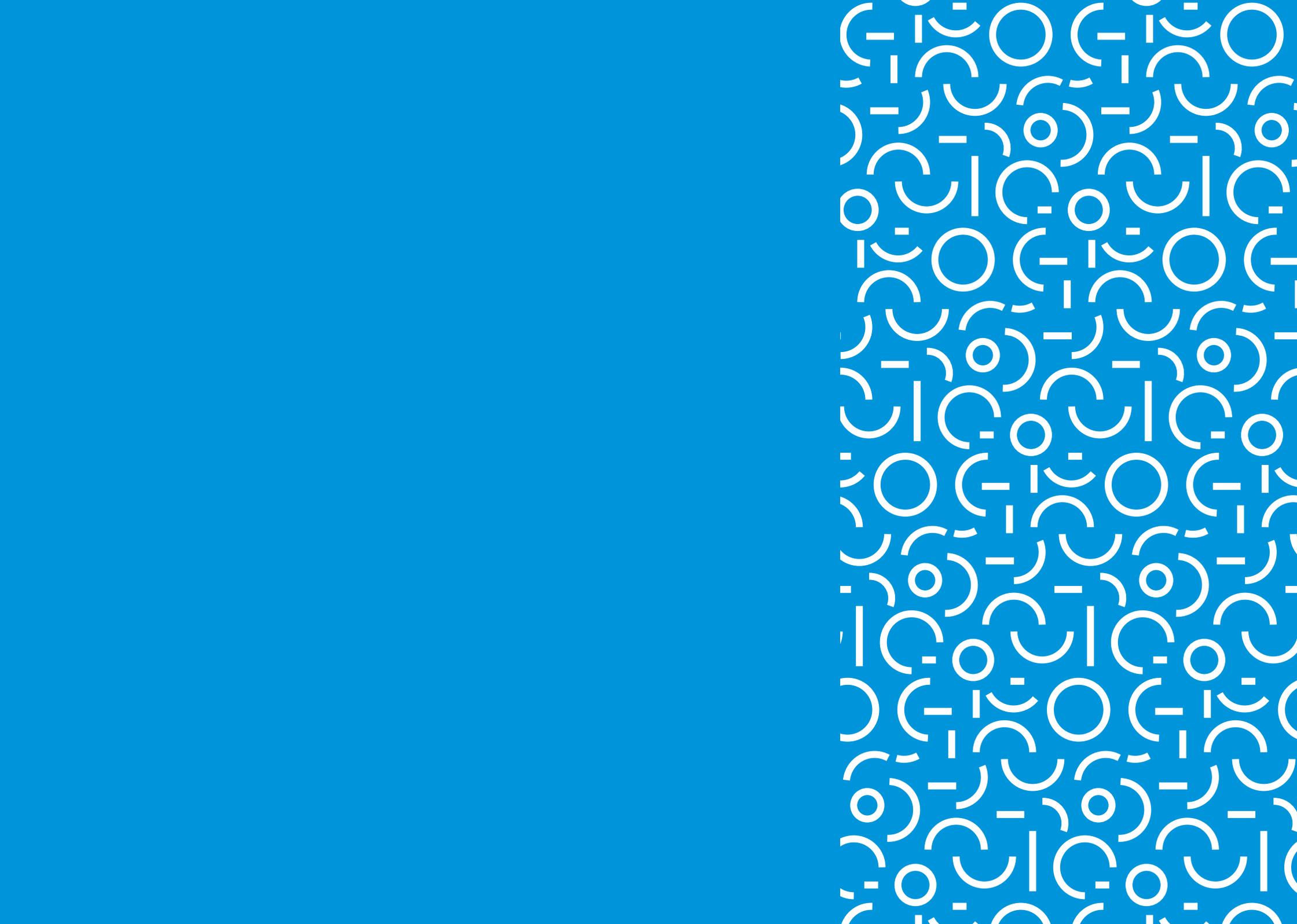


Derrière des persiennes modifiant la lecture de la façade

## Rappel du PSMV

### US.11-5b. Évacuations des dispositifs de ventilation, conditionnement d'air et chaudières

La pose sur façade (sur rue ou sur cour) ou en toiture des appareils de climatisation ou de ventilation **est strictement interdite** pour des raisons esthétiques, de dégradation des façades et de nuisances phoniques pour l'environnement. (...) ils peuvent être intégrés derrière des baies existantes et masqués par des châssis persiennés posés en arrière des tableaux des baies ou dans des volumes architecturaux situés dans les espaces les plus discrets.





**Les démarches  
administratives  
pour réaliser  
des travaux  
de devanture**

# Les démarches administratives pour réaliser des travaux de devanture, enseignes...

La direction de l'urbanisme réglementaire de la Ville de Nantes vous accompagne dans vos projets de changement ou de modernisation d'enseigne, de devantures ou de réaménagement.

Un instructeur peut vous recevoir sans rendez-vous de préférence le mardi matin. Un accueil du public est assuré le lundi, mardi, jeudi ou vendredi matin entre 8h30 et 12h.

Tous les travaux intérieurs et extérieurs sont soumis à autorisation de la commune.

La notice Cerfa N° 51 434\*08 donne des indications sur la nature de la procédure (permis de construire, déclaration préalable, déclaration d'enseignes, etc.) ainsi que sur les pièces à fournir.

Le centre-ville de Nantes est situé en secteur sauvegardé. Le règlement du PSMV s'applique. Votre projet sera soumis à l'Architecte des bâtiments de France.

## RLPm Règlement Local de Publicité métropolitain

Pour les projets d'enseignes, le dossier sera réglementé par le RLPm, il est consultable en ligne :

<https://metropole.nantes.fr/reglement-publicite>

## PSMV

Le règlement du PSMV est consultable en ligne :

[http://plu.nantesmetropole.fr/PSMV/PDF/2-5\\_PSMV\\_REGLEMENT.pdf](http://plu.nantesmetropole.fr/PSMV/PDF/2-5_PSMV_REGLEMENT.pdf)

## PLUm

Si votre projet de déclaration préalable se situe en dehors du PSMV, le projet sera réglementé par le PLUm, il est consultable en ligne :

<https://metropole.nantes.fr/plum>

## Voirie

Le règlement du PSMV est consultable en ligne :

[http://plu.nantesmetropole.fr/PSMV/PDF/2-5\\_PSMV\\_REGLEMENT.pdf](http://plu.nantesmetropole.fr/PSMV/PDF/2-5_PSMV_REGLEMENT.pdf)





## Déposer une déclaration d'enseigne

**Les délais d'instruction sont de 2 mois**

**Le formulaire Cerfa 16308 est à compléter**

**Les documents suivants sont à fournir :**

- le plan de la ville de Nantes situant le bien,
- le plan de la parcelle (cadastre.gouv.fr) avec longueur de la façade commerciale et le positionnement des enseignes,
- une photo de près et de loin de la façade,
- une insertion de près et de loin du projet,
- l'accord du propriétaire pour la pose d'enseigne pour les commerces n'ayant jamais fait l'objet d'une pose d'enseigne,
- le plan graphique des enseignes côté et à l'échelle.
- une coupe permettant de visualiser la hauteur sous l'enseigne en saillie (exemple : enseigne perpendiculaire) permettant de vérifier la conformité au règlement de voirie.

D'autres éléments peuvent être demandés en fonction du projet et demandes des différents services

<https://eservices.nantesmetropole.fr/web/guest/urbanisme>

## Déposer une déclaration préalable de travaux

**Les délais d'instruction sont de 2 mois**

Exemple de travaux : modification de façades, changement de destination sans modification de façade, installation de luminaire...

**Le formulaire Cerfa 16702 est à compléter**

**Les documents suivants sont à fournir :**

- DP 1 un plan de la ville de Nantes situant le bien
- DP 2 un plan masse de la parcelle côté à l'échelle (cadastre.gouv.fr)
- En fonction du projet : store, menuiserie...
- DP3 une coupe du store banne plié et déplié côté et à l'échelle, une coupe sur la menuiserie (échelle 1/20<sup>e</sup>) avant et après travaux
- DP 4 un plan de la façade concernée avant et après travaux, côté et à l'échelle
- DP 6 une insertion du projet
- DP 7 une vue proche du bâtiment concerné
- DP 8 une vue éloignée du bâtiment concerné
- DP11 une notice faisant apparaître les matériaux utilisés et les modalités d'exécution des travaux et les numéros de RAL/ou référence et nom du nuancier  
*[Art. R. 431-14 du code de l'urbanisme]*

**Décrire précisément le projet, les matériaux, coloris et mise en œuvre.**

D'autres éléments peuvent être demandés en fonction du projet et demandes des différents services

## Déposer une autorisation de travaux

**Les délais d'instruction sont de 4 mois à compter de la date de dépôt ou de la date de complétude**

**Le formulaire Cerfa 13824\*04 est à compléter ;**

**Les documents suivants sont à fournir :**

**Pour l'accessibilité handicapés :**

- plan de situation ou plan de cadastre
- plan de l'existant
- plan du projet à l'échelle
- notice accessibilité

**Pour la sécurité/incendie :**

- plan de l'existant
- plan du projet à l'échelle
- notice sécurité

Le dossier complet est présenté à la Commission Communale d'Accessibilité et à la Commission Communale de Sécurité pour avis. La mairie établit un arrêté autorisant ou refusant les travaux. Si l'autorisation de travaux est accordée, vous pouvez commencer les travaux. Si l'autorisation de travaux est refusée, un nouveau dossier devra être déposé dans un délai de 6 mois.

Après la réalisation des travaux :

- les établissements de 5<sup>e</sup> catégorie doivent transmettre une attestation d'accessibilité à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer et copie à la mairie.
- les établissements de 1<sup>re</sup> à 4<sup>e</sup> catégories doivent solliciter une visite de réception auprès de la Commission Communale de Sécurité dès l'achèvement des travaux.

Un registre d'accessibilité doit également être tenu à disposition du public.

Retrouvez toutes les informations sur :

<https://handicap.gouv.fr/registre-daccessibilite-obligatoire-un-guide-pour-les-erp>



# Les démarches administratives pour réaliser des travaux de devanture

## Déposer un permis de construire

**Les délais d'instructions seront de 5 mois**

Exemple de travaux : modification de la façade ou de la structure avec un changement de destination ou de sous-destination, travaux sur un bâtiment inscrit aux monuments historiques, etc.

**Le formulaire Cerfa 13409\*est à compléter.**

**Les documents suivants sont à fournir :**

- PC 1 un plan de la ville de Nantes situant le bien
- PC 2 un plan masse de la parcelle côté à l'échelle
- PC3 un plan en coupe \*
- PC4 une notice décrivant le terrain et le projet
- PC 5 un plan des façades et toitures si concernées
- PC 6 une insertion du projet
- PC 7 une vue proche du bâtiment concerné
- PC 8 une vue éloignée du bâtiment concerné
- PC 11. Une notice faisant apparaître les matériaux utilisés et les modalités d'exécution des travaux et les numéros de RAL [Art. R. 431-14 du code de l'urbanisme]...
- Cerfa pour les dossiers spécifiques permettant de vérifier la conformité des ERP aux règles d'accessibilité et de sécurité contre l'incendie et la panique
- PC 39 la notice sécurité
- PC 40 la notice accessibilité
- les plans et coupes de niveau mentionnant l'altimétrie, le sens d'ouverture des portes, les cercles de giration en 4 exemplaires pour la sécurité et d'accessibilité

Pour toute information sur l'accessibilité vous pouvez joindre la Direction de l'Urbanisme Réglementaire (DUR)

D'autres éléments/pièces peuvent être demandés en fonction du projet et demandes des différents services

## Votre projet concerne un commerce de bouche ou alimentaire

**Une consultation auprès du Pôle et de la Direction Hygiène sera effectuée.**

**Joindre :**

- une notice qui décrit la gestion des déchets,
- un plan indiquant l'emplacement du local poubelles et les informations sur le respect des normes d'hygiène (extraction et évacuation des fumées) et de sécurité comme indiqué dans règlement sanitaire départemental (article 417) et le règlement de collecte communautaire de Nantes Métropole : conformément à l'article 77 du règlement sanitaire départemental et à l'article R 111-3 du code de la construction et de l'habitation.

**Les locaux de remisage dédiés devront être clos, couverts et correctement ventilés et disposer d'un point de lavage avec évacuation des eaux usées.**

**Le sol et les parois seront en matériaux imperméables et imputrescibles.** Ils doivent être de dimensions suffisantes pour stocker et manipuler tous les bacs affectés à l'immeuble.

Les largeurs de portes doivent permettre la circulation des bacs.

Pour une manutention aisée des bacs, les locaux de remisage des bacs doivent être accessibles à partir de la voie. Cela implique de proscrire les ascenseurs, le franchissement de marches ou de pente supérieure à 10%.

Dans le cas d'un commerce de bouche, les plans d'aménagement seront soumis à l'avis des services d'hygiène. Si votre local déchet est partagé avec la copropriété, le syndic doit vous fournir une attestation vous autorisant à utiliser ce local commun. Le plan sera fourni en précisant le bac qui est affecté au commerce.

**- un plan détaillé et côté de l'aménagement intérieur du commerce et du local déchet** (nombre de bacs dédiés à l'activité).

Les pièces ne sont pas obligatoires selon le Code de l'Urbanisme, la demande ne pourra pas faire l'objet d'une incomplétude sur les pièces susvisées. Néanmoins, un avis des services techniques et de l'hygiène pourra être défavorable en leurs absences.





DCEI Nantes - Métropole - Réf. dossier 2024-08-0000 - © AdobeStock/Umplasy - Réalisation : Dupliger